

BILAN GÉNÉRAL D2R 09/1998 ⇨ 06/2001

SOMMAIRE

- ✓ **Préambule** **Page 2**
- ✓ **Conditions de fonctionnement** **Page 3**
 - Les personnels
 - Le matériel
 - Moyens financiers
 - Formation des personnels
- ✓ **Prise en charge des élèves** **Page 5**
 - Le recrutement
 - Le travail scolaire
 - Le travail éducatif
 - L'orientation
- ✓ **La famille et les référents** **Page 8**
 - Famille
 - Référent éducatif
 - Référent scolaire
 - Fonction du référent
- ✓ **Le travail partenarial** **Page 11**
- ✓ **Les nouvelles fonctions du D2R** **Page 12**
 - Conseil/Orientation
 - Prévention
 - Travail avec les équipes de collègue
- ✓ **Annexes : Textes**
 - « *Il est difficile d'ouvrir la porte si l'on n'a pas les clés* » (Jean François Jeannoutot et Michel Busse).
 - Faciliter l'acquisition des apprentissages (Muriel Maréchal Costa)

PRÉAMBULE

Le D2R (Dispositif Relais Rochelais) a été mis en place en septembre 1998 dans le cadre de la circulaire instituant la création des dispositifs relais en collège. Il est né de la volonté commune de l'Inspection Académique de Charente Maritime et de la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse avec la collaboration du Conseil Général et de la Mairie de La Rochelle.

Le D2R est installé hors les murs du collège, dans un appartement situé dans un petit immeuble jouxtant l'école primaire des Grandes Varennes (quartier de Mireuil). L'équipe permanente se compose d'un instituteur spécialisé (Éducation Nationale), d'un éducateur (P.J.J.) et d'une secrétaire à mi-temps (contrat emploi solidarité collège). Depuis janvier 2000 une psychologue est chargée de la supervision de l'équipe (deux séances mensuelles financées par la PJJ). Un Agent de Justice (Emploi jeune PJJ) assure l'encadrement d'activités sportives. Un conseiller d'orientation du CIO intervient à la demande pour réaliser des évaluations et des bilans. La structure est placée sous la responsabilité du Principal du Collège Jean Guiton auquel est rattachée la Classe Relais.

Avec Jean François Jeannoutot, éducateur, quittant ses fonctions, il nous est apparu nécessaire de procéder à un retour en arrière sur nos trois années de fonctionnement. Ce bilan doit également servir de base à la réécriture du projet de fonctionnement de la nouvelle équipe.

Par ailleurs, nous vous proposons en annexe deux textes de réflexion, rédigés entre juin et septembre 2001.

Septembre 2001.

Jean François JEANNOUTOT

Educateur PJJ D2R

Michel BUSSE

Instituteur Spécialisé D2R

I. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

1) Les personnels

Les moyens attribués sont, à l'origine, un poste d'éducateur et un poste d'enseignant à temps plein auxquels sont venus se rajouter un poste de secrétaire à mi-temps (contrat CES), des heures de supervision d'une psychologue et des interventions d'un emploi jeune (Agent de Justice PJJ).

Nous insistons sur la nécessité de pouvoir disposer de deux personnes à temps plein, afin d'offrir aux jeunes des repères stables et une meilleure compréhension des deux fonctions. Le temps partiel des intervenants principaux semble inadapté à ce type de prise en charge.

De même, l'extension des interventions de l'agent de justice est souhaitable afin qu'il bénéficie d'une place reconnue et mieux repérée.

En ce qui concerne le recrutement du poste de secrétariat, les exigences importantes concernant l'accueil, la relation avec les jeunes, la compétence technique, la confidentialité ne coïncident pas nécessairement avec la précarité de la fonction.

Il est nécessaire de prévoir le financement d'intervenants extérieurs ponctuels, compétents dans certains domaines (scientifiques, artistiques...) en fonction des thèmes de travail abordés avec les élèves.

L'équipe souhaiterait l'intervention d'un superviseur pédagogique, suivant des modalités identiques à l'intervention de la psychologue, afin de l'aider dans la réflexion à propos de son travail quotidien.

Globalement, nous pensons que malgré quelques manques ponctuels, les besoins sont couverts et l'encadrement est adapté au projet.

2) Le matériel

Les locaux sont faciles d'accès, bien desservis par les transports en commun, adaptés, à échelle humaine, même s'ils ne permettent pas la pratique de certaines activités d'atelier.

Nous avons profité de l'opportunité de la rénovation du collège pour bénéficier d'un mobilier de qualité. Cependant, nous sollicitons depuis trois ans, l'installation d'une porte sécurisée pour protéger les biens du dispositif, demande n'ayant toujours pas abouti à ce jour.

L'équipement informatique est très complet : nous envisageons de mettre nos postes en réseau pour pouvoir travailler sur Internet avec les élèves.

Il paraît également nécessaire de prévoir un budget annuel pour la mise à niveau et le renouvellement du matériel informatique.

Nous utilisons systématiquement nos véhicules personnels pour les démarches et les accompagnements, il serait préférable de pouvoir disposer d'un moyen de transport économique, même limité à l'agglomération.

Nous pourrions également prévoir l'achat de quelques vélos d'occasion qui permettraient aux jeunes de se déplacer dans le cadre des stages en entreprise.

3) Moyens financiers

Nous fonctionnons avec deux budgets ; Conseil Général (via le collège) et DDPJJ. Ce budget convient à condition de prévoir à part les actions spécifiques.

La régie d'avance accordée sur le budget PJJ permet une souplesse dans le fonctionnement quotidien.

Pour une meilleure harmonisation, des rencontres entre les gestionnaires du collège et de la PJJ sont nécessaires.

4) Formation des personnels

L'équipe du D2R a pu bénéficier, à son initiative, de deux formations :

- Formation à l'entretien d'explicitation
- Formation aux outils de remédiation « Nuagiciels/Langagiciels ».

Nous avons organisé dans les locaux du D2R, une formation en informatique destinée aux personnels PJJ et EN.

Par ailleurs, nous avons participé aux rencontres inter académiques mises en place au niveau national en 98/99 et 00/01. Nous avons organisé une rencontre entre dispositifs relais de la région et nous souhaitons vivement que ces rencontres académiques soient institutionnalisées.

II. PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES

1) Le recrutement

L'admission d'un élève au D2R est soumise à l'avis souverain d'une Commission d'Admission à laquelle l'Inspecteur d'Académie délègue son pouvoir de décision. Durant ces 3 années, le rôle de cette commission s'est affirmé en même temps que les procédures se sont clarifiées. La commission est garante d'un recrutement conforme au projet du dispositif. Elle travaille avec l'équipe pour faire évoluer ce projet vers une plus grande pertinence dans les réponses, en fonction des besoins constatés.

Ce fonctionnement garantit une protection de l'équipe face à des pressions diverses (éducateurs, chefs d'établissement...).

Le D2R a accueilli chaque année entre 12 et 15 jeunes, âgés de 14 à 16 ans.

Au fur et à mesure, nous avons constaté qu'il était nécessaire de faire évoluer certains critères d'admission :

- *L'âge des élèves.* Afin de conserver une certaine homogénéité dans la prise en charge, il apparaît que nous ne pouvons pas mélanger les problématiques d'adolescents en rupture avec l'école et le monde des adultes, et celles de plus jeunes élèves (12-13 ans) qui doivent malgré leurs difficultés, continuer à bénéficier du cadre scolaire habituel. De plus, une prise en charge hors de l'enceinte du collège dans un environnement restreint, facilite le travail sur les difficultés rencontrées vis à vis du cadre scolaire mais symbolise souvent une rupture. Cette rupture permet de rebondir vers une nouvelle orientation mais rarement vers une continuité de la scolarité en classe générale. De ce fait, il est préférable que les élèves plus jeunes puissent trouver des solutions et des accompagnements à l'intérieur de leur collège.
- *Les élèves issus d'un enseignement adapté (SEGPA).* Nous constatons que nous avons systématiquement échoué avec ceux-ci . On peut penser que la déscolarisation d'un jeune issu d'un cadre déjà protégé (petit groupe, enseignement adapté, ouverture vers le monde professionnel...) est liée à des problèmes que la Classe Relais ne peut pas résoudre (carences éducatives graves, problèmes psychologiques...).
- *Les élèves relevant d'une prise en charge médico-éducative.* Rapidement, nous avons pointé l'inadaptation de la structure à des jeunes aux problématiques psychologiques lourdes. Ces élèves issus d'une prise en charge médico-éducative, préconisée par la CDES, ne peuvent pas trouver au D2R le soutien dont ils ont besoin en terme de soins. Leur admission, à défaut de solutions mieux adaptées, s'est toujours soldée par un échec doublé d'une forte déstabilisation du groupe.

2) Le travail scolaire

En ce qui concerne le volet scolaire de notre activité, il existe un décalage important entre l'attente institutionnelle et la réalité des jeunes qui arrivent au D2R. La plupart des élèves sont en échec scolaire lourd. Leur déscolarisation n'est qu'un symptôme de difficultés globales et souvent anciennes. Après une dizaine d'années passées à l'école, ils ne possèdent que des fragments de connaissances réellement acquises. À partir de ce constat, il est illusoire d'imaginer qu'un passage de quelques semaines au D2R puisse en faire des élèves suffisamment performants pour réintégrer le cycle ordinaire du collège. Pour que ce retour soit possible, il semble indispensable que la déscolarisation ait été de courte durée et que le parcours scolaire élémentaire n'ait pas été marqué par un échec scolaire lourd. Nous constatons que nous avons mieux réussi avec des élèves en rupture scolaire et se destinant à une formation professionnelle.

Pour autant, le travail scolaire occupe une part importante. Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer le plus finement possible les compétences acquises, de façon à cibler au mieux les possibilités de remédiation. Avant de passer aux apprentissages, il est indispensable de créer un cadre de travail : arriver à l'heure, avoir son matériel, se tenir à un travail dans la durée, se concentrer, réfléchir... L'environnement matériel (« c'est pas une classe pour mauvais élèves ») et l'espace contenant nous aident dans cette démarche. La dimension humaine de la Classe Relais contribue à créer un lieu « pacifié » où les jeunes ne sont pas tentés de reproduire les comportements qu'ils ont pu avoir au collège.

Malgré les échecs antérieurs, la place des activités scolaires est symboliquement prépondérante pour les élèves. Il est donc essentiel de valoriser les réussites et de restaurer, autant que possible, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. L'usage régulier de l'outil informatique y contribue dans la mesure où il permet une individualisation du travail, et une médiation qui ne passe pas forcément par le « savoir » de l'adulte. Néanmoins, les limites de ce type de démarche nous sont apparues. Il convient de rééquilibrer cette individualisation nécessaire, par des travaux plus transversaux. Le groupe constitue alors un moteur pour de nouveaux apprentissages (cf. texte « Il est difficile d'ouvrir la porte si l'on a pas les clés » en annexe).

3) Le travail éducatif

Les objectifs sont restés les mêmes que ceux définis lors du projet initial. Principalement donner un sens au projet que le jeune pourra construire, tant sur le plan scolaire, personnel, ou de la formation :

- Le projet du jeune s'inscrivant dans un contexte social et familial, le D2R se fixe de travailler avec les référents et la famille pour optimiser les chances de le réaliser.
- Construire dans la classe un espace où l'individuel et le collectif concourent à développer les capacités des élèves.
- Ces objectifs ont été déclinés lors de ces 3 années passées et graduellement, nous avons dégagé des axes de travail, affiné des outils, souvent en résonance avec le travail scolaire.

Vu les carences éducatives des jeunes accueillis, le travail s'est concentré sur des bases fondamentales :

- fonction d'accueil, d'écoute, de construction d'un projet en adéquation avec les capacités.
- fonction d'aide pour redonner du sens à l'école, travailler sur l'estime de soi, savoir voir la réussite et non plus uniquement les échecs, apprendre par écrit à retracer son parcours scolaire, à l'illustrer, à se situer.
- fonction de construction d'un lieu sécurisant de façon à modifier les comportements de défense et d'agressivité.
- fonction de réconciliation avec le monde des adultes qui font partie d'une institution, qu'elle soit scolaire ou professionnelle.
- fonction de mise en place et de suivi des stages constituant une part importante dans le travail éducatif.

Des activités extérieures ont permis pour certains jeunes de sortir de leurs ghettos mentaux et géographiques.

Le travail éducatif est aussi évidemment un travail sur l'environnement social et familial, des relations suivies avec les référents.

C'est aussi, en fin de prise en charge, un projet de sortie, une préparation à la rupture, une réintégration.

4) L'orientation

La sortie de la Classe Relais est, théoriquement, envisagée de deux manières : une rescolarisation en collège ou une entrée en formation professionnelle.

La rescolarisation en classe générale de collège reste l'exception, essentiellement due à des problèmes évoqués dans le chapitre sur le travail scolaire. Pourtant, certains élèves ont été orientés vers des classes particulières (3^{ème} d'insertion, SEGPA...). Nous travaillons souvent avec le collège Guiton (collège de rattachement) parce qu'il est essentiel d'échanger fréquemment avec l'équipe pédagogique prenant en charge l'élève rescolarisé, afin de désamorcer certains conflits.

Paradoxalement, lorsqu'une solution de rescolarisation est envisageable, les élèves souffrent d'une image péjorative véhiculée sur les classes relais (délinquance, violence...) même si leur profil en est très éloigné. Malgré ses trois années d'existence, le travail effectué est encore trop méconnu des partenaires de l'Éducation Nationale.

L'entrée en formation professionnelle reste l'orientation la plus utilisée. En général, elle semble mieux convenir aux élèves que nous recevons. Exclue du monde scolaire, ils souhaitent intégrer le monde du travail mais en ont souvent une image déformée. La construction d'un projet professionnel passe alors par des alternances classe/entreprise qui permettent des essais, des erreurs, des satisfactions, des renoncements... et aboutissent parfois à une volonté de retour à la scolarité ! Dans l'entreprise, les jeunes ont tendance à reproduire ce qui leur a posé problème dans le cadre scolaire. Cela leur

permet de réfléchir et de mettre en avant des solutions à trouver sur le plan personnel. L'accompagnement vers une entrée en formation professionnelle devient bien plus qu'un choix technique d'orientation. Il va de paire avec un cheminement personnel de l'élève vers la résolution de ses propres conflits. Le temps de passage à la Classe Relais n'y suffit que rarement. C'est pourquoi nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Mission Générale d'Insertion de l'Inspection Académique afin que les jeunes puissent continuer à trouver une prise en charge adaptée dans le cadre des CIPPA.

III. La famille et les référents

1) Famille

Les premiers contacts avec la famille se font lors d'un entretien d'accueil. L'éducateur de la Classe Relais intervient uniquement sur les difficultés inhérentes à la scolarité, il rencontre donc les familles exclusivement au sein du dispositif .

Les familles ont noué avec l'équipe des relations de proximité en raison de la disponibilité, du cadre, des contacts fréquents et systématiques qui ont été organisés et auxquels ils ont été invités. Il s'agit d'aider les parents à relativiser la perception qu'ils ont de la scolarité, acquise au travers de leurs expériences ou de l'image qu'il en gardent et qu'il ont transmise à leurs enfants.

Ils se sentent donc plus concernés par la scolarité, permettant ainsi aux jeunes de se projeter de manière positive dans la leur. Le réseau d'aide qui peut se créer dans la sphère scolaire et éducative, dont la classe est le centre, évite toute confusion avec le rôle des référents éducatifs auprès de ces mêmes jeunes et de leur famille.

Globalement, nous pouvons dire que le D2R a permis aux familles de renouer des liens avec l'école. Nous avons consacré du temps à l'écoute, à l'échange, et avons tenté de positiver l'image de leur enfant.

2) Fonction du référent

La prise en charge de la Classe Relais s'inscrit dans une dynamique, ce n'est qu'un passage, il y a un avant et un après. Le référent reste le garant, dans la durée, de l'articulation entre la prise en charge à la Classe Relais et le projet global du jeune, qu'il concerne le volet éducatif ou la scolarité.

Il est donc indispensable de l'associer très régulièrement au parcours du jeune durant la scolarité au D2R.

3) Référent éducatif

Le référent éducatif est en général un travailleur social (éducateur, assistant social...) chargé du suivi d'un jeune ou d'une famille. Il est l'interface entre le D2R et la famille de l'élève.

Concernant les jeunes qui n'avaient pas de référent éducatif dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire, ou dont le référent était peu disponible, il a été difficile, voire impossible de rester dans le cadre fixé et de ne pas intervenir sur les orientations éducatives, au sein de la famille ou auprès des magistrats.

4) Référent scolaire

Nous avons pensé la place du référent scolaire comme un lien avec la scolarité, ce lien devant permettre de faciliter un retour au collège. La réalité a été fort différente. Certains élèves, déscolarisés de longue date, n'avaient pas de référent scolaire et leur inscription dans un collège ne relevait que d'une procédure administrative. Pour les autres, la plupart du temps, le référent scolaire était celui qui avait pour mission de « placer » l'élève à la Classe Relais, allégeant ainsi le collège d'un jeune qui posait problème. Cette mission accomplie, il a souvent été difficile de travailler régulièrement avec ces personnes qui ne souhaitaient pas retrouver l'élève dans leur établissement.

IV. Le travail partenarial

C'est une des satisfactions majeures de notre fonctionnement.

En premier lieu, le partenariat Éducation Nationale - Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui a présidé à la naissance du D2R, a parfaitement fonctionné. Au fil du temps, une compréhension mutuelle des fonctions et des contraintes de chaque institution s'est instaurée, des travaux communs se sont engagés et les relations demeurent permanentes. Cette collaboration s'est ensuite étendue à la Direction de la Solidarité Départementale qui a désormais une place reconnue.

Au delà de cette relation privilégiée, le travail quotidien du D2R nécessite beaucoup de temps consacré aux relations extérieures (familles, référents, entreprises, établissements scolaires, institutions, foyers, travailleurs sociaux...). La Classe Relais s'est révélée être souvent le point convergeant de divers intervenants d'origines institutionnelles diverses (scolaires, sociales, éducatives) autour du suivi d'élèves.

Les relations tissées progressivement avec cet environnement font du D2R un lieu privilégié du travail partenarial. Monsieur Soullignac, ex-Principal du collège Guiton se plaisait à répéter avec humour : « Même sans élève, il faudrait que le Dispositif Relais existe car son travail va bien au-delà ».

Par ailleurs, nous avons collaboré à divers travaux :

- Nous faisons partie du réseau des dispositifs relais mis en place par le Centre National de la Recherche Pédagogique, via le Centre Alain Savary (recherche/ action sur les ZEP). Ce réseau permet des échanges de pratiques, une mutualisation d'outils... grâce à des contacts réguliers par courrier électronique. Un site Internet a été créé sur lequel sont publiés différents écrits sur les dispositifs relais (projets, bilans, comptes-rendus d'expériences...).
- Nous avons été sollicités pour participer et intervenir dans le cadre de séminaires de recherche sur le thème « Processus de déscolarisation et interventions institutionnelles » organisés par des chercheurs en sociologie de l'université de Poitiers.
- Nous sommes intervenus à l'IUFM pour présenter notre structure aux étudiants et discuter de la prise en charge des élèves en grande difficulté.

V. Les nouvelles fonctions du D2R

Centrées à sa création sur l'accueil en Classe Relais, les missions du D2R se sont progressivement étendues à d'autres champs d'intervention.

1) Conseil/Orientation

De par nos origines professionnelles respectives (Éducation Nationale et Justice), nous avons été amenés à aider techniquement, aussi bien des travailleurs sociaux qui avaient des demandes vis à vis des institutions scolaires, que des personnels de collège (enseignants, CPE, principaux...) qui souhaitaient s'adresser aux instances éducatives ou judiciaires. Que ce soit à l'occasion de commissions d'admission ou lors de contacts directs, notre souci a été de favoriser le travail partenarial.

2) Prévention

Nous avons été sollicités par le collège Guiton pour aider des élèves en voie de marginalisation scolaire. Nous avons rencontré les élèves et les équipes pédagogiques afin de servir de médiateurs dans une situation devenue insupportable pour les deux parties.

Cette fonction est certainement intéressante à explorer mais elle est dévoreuse de temps et il nous a été matériellement impossible d'avoir la disponibilité nécessaire pour la mener à bien. Si l'on veut développer ce type d'intervention de prévention, il est indispensable que cela soit fait par des personnels n'ayant pas à gérer l'accueil des élèves en Classe Relais.

3) Travail avec les équipes de collège

Comme nous l'expliquons dans le chapitre sur le recrutement, il ne nous paraît ni souhaitable ni bénéfique d'accueillir au D2R des élèves trop jeunes, aux problématiques très différentes de ceux que nous avons pris en charge jusqu'à maintenant. Il est essentiel que des solutions internes au collège soient recherchées pour prévenir la marginalisation scolaire. Dans la perspective d'aider les équipes de collège à prendre en compte la réalité de ces élèves difficiles, nous avons, en accord avec le Principal, mené une expérimentation au collège Guiton (cf. bilan 2000/2001).

Il nous faudra faire le bilan critique de ce type d'action et parvenir à la modéliser afin de la rendre opérante pour intervenir dans d'autres collèges, si cela nous est demandé.

D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que ce type d'intervention est intéressante car elle mobilise les personnels autour de propositions faites par eux et non induites par des sollicitations formelles.